

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B150-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B150

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Approbation d'une convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2015

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOUBE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Christian BURLE

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Interventions économiques

Objet : Approbation d'une convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2015
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la Charte agricole du Pays d'Aix, la Communauté du Pays d'Aix et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône s'engagent pour 2015 dans un programme d'actions spécifiques via une convention d'objectifs.

La participation de la CPA s'élèvera à 148 900 € pour 7 actions :

1. l'aide au développement de la 6ème édition de la Halle de producteurs de Plan de Campagne,
2. l'organisation de la 17ème édition du marché des 13 desserts,
3. la 1ère édition du salon "vin et chocolat",
4. la création d'un drive fermier,
5. l'appui à la mise en place de marchés de producteurs,
6. une étude hydraulique pour la commune de Mimet,
7. un diagnostic agricole pour la commune de Rognes.

Exposé des motifs :

La Charte agricole du Pays d'Aix a pour mission de fédérer la CPA et ses partenaires autour d'un programme d'actions qui répond aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture du territoire.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône constitue l'un des partenaires privilégiés de la Charte agricole.

La CPA rédige une convention d'objectifs annuelle avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, qui vise à mettre en commun leurs compétences et expertise afin de mener à bien les actions agricoles.

La convention d'objectifs, fournie en annexe, détaille les projets définis à partir de la Charte agricole existante et le budget correspondant pour l'année 2015.

- **Développer la vente directe sur le Pays d'Aix**

>Action n°1 : Halle de producteurs "Terres de Provence" 6ème édition - Plan de Campagne

L'organisation de l'édition 2015 du marché (du 11 mai au 30 octobre), organisée par la CPA, nécessite le soutien et la participation de la Chambre d'agriculture pour la réalisation des missions techniques et logistiques suivantes : mobilisation des producteurs, contrôle des exploitations, gestion des emplacements, relevés de prix, relation clients...

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 30 000 €.

>Action n° 2 : 17ème édition du "marché des 13 desserts":

La Chambre d'agriculture organise chaque année le marché des 13 desserts, en partenariat avec la CPA, avec le soutien de la Ville d'Aix-en-Provence et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

L'édition 2015, du 18 au 24 décembre, réunira une quarantaine d'exposants, agriculteurs et artisans des métiers de bouche, qui présentent les spécialités culinaires de fin d'année du territoire.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 43 000 €.

>Action n° 3 : 1ère édition du salon « Vin et Chocolat »:

Il concerne la viticulture et les artisans chocolatiers, représentatifs de l'artisanat aixois.

Les viticulteurs du territoire recherchent en effet davantage d'occasions de présenter leurs produits, l'association de ces deux mets est une belle opportunité.

Dans cet objectif, la Chambre d'agriculture souhaite réaliser cette 1ère édition qui se déroulerait dans l'enceinte dédiée au "marché des 13 desserts", du 28 au 30 novembre 2015.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 12 000 €.

>Action n°4 : organisation d'un site de e-commerce Drive fermier:

-Le e-commerce se développe grâce à des arguments de vente tels que la facilité de commande, la fraîcheur des produits et le gain de temps.

Dans le cadre de sa politique de promotion des produits agricoles et afin de sensibiliser une clientèle plus jeune (en complément de celle des Halles de producteurs), la CPA et la Chambre d'agriculture proposent de monter un "Drive fermier" (vente sous forme de paniers).

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 46 500 €.

>Action n° 5 : appui à la mise en place de marchés de producteurs pour les communes de la CPA:

-Les marchés de producteurs représentent un débouché porteurs pour les agriculteurs du territoire, et plusieurs communes du Pays d'Aix en sont demandeuses.

Aussi, en lien avec la Chambre d'agriculture, 3 ou 4 marchés pourraient être organisés, sur le modèle de celui de Bouc-Bel-Aix (expérience réussie en 2014 et reconduite en 2015).

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 10 000 €.

- **Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel**

>Action n°6 : étude hydraulique Mimet

-La commune de Mimet ne dispose pas d'approvisionnement en eau brute et envisage une desserte de la partie Ouest de son territoire qui permettrait l'alimentation de ce secteur à caractère agricole.

-La Société du Canal de Provence propose, avant la réalisation des travaux, de procéder à une étude de faisabilité destinée à fournir les éléments décisionnels à la commune. La Chambre d'agriculture participera aux Comités de pilotage de l'étude.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 5 000 €.

>Action n°7 : diagnostic agricole de la commune de Rognes

-Il s'agit d'expertiser plusieurs secteurs classés par le POS en zone NB afin d'alimenter les études menées dans le cadre de l'élaboration du PLU de Rognes et guider la commune dans le choix de zonages à entériner dans le projet de PLU.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 2 400 €.

Tableau récapitulatif des actions et des subventions correspondantes :

ACTIONS	Montant TTC
Améliorer la commercialisation des produits : développement du marché local	
<u>Développer la vente directe sur le Pays d'Aix :</u> Halle de producteurs « Terres de Provence »	30 000 €
Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix	
<u>Organisation et mise en synergie des événements sur le Pays d'Aix :</u> Organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux : « marché des 13 desserts »	43 000 €
Premier salon « Vins et Chocolat du Pays d'Aix »	12 000 €
Organisation d'un site e-commerce/drive fermier en Pays d'Aix	46 500€
Mises en place de marchés de producteurs dans les communes de la CPA	10 000€
Maintenir les surfaces agricoles	
Étude hydraulique - Mimet	5 000 €
Diagnostic agricole - Rognes	2 400€
TOTAL prévisionnel	148 900 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2004_A326 du Conseil communautaire du 17 décembre 2004 approuvant la Charte agricole de la Communauté du Pays d'Aix;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et

publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission développement économique et emploi en date du 25 mars 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de 148 900 € à la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2015 afin de contribuer au financement des actions décrites préalablement ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la CPA et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2015 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier et notamment la convention d'objectifs ci-annexée ;
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées à la section fonctionnement sur la ligne budgétaire 3D-92-65738 qui présente les disponibilités nécessaires.

*** *PROJET* ***

CONVENTION D'OBJECTIFS 2015

>Entre :

La Communauté du Pays d'Aix domiciliée CS 40 868, 13 611 Aix-en-Provence cedex 01, ci-après désignée « CPA », représentée par Monsieur Christian BURLE, Vice-Président de Commission de la Communauté du Pays d'Aix, délégué à l'agriculture, la charte agricole, les relations avec le monde rural et le dialogue entre le monde rural et le monde urbain, agissant en vertu de l'arrêté n°2014_A082 du 29 avril 2014 portant délégation de fonction et de signature, d'une part,

>Et

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (dénommée CA13 ci-après), domiciliée 22, avenue Henri Pontier 13 626 Aix-en-Provence cedex 01, représentée par son Président, Monsieur Claude ROSSIGNOL, d'autre part,

Vu la Charte agricole du Pays d'Aix approuvée par délibération n°2004-A326 du 17 décembre 2004

Vu la délibération n° du Bureau communautaire en date du ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n°..... en date du ;
(Convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône).

Préambule

La démarche de concertation entreprise dans le cadre de l'élaboration de la Charte agricole de la Communauté du Pays d'Aix -à partir de 2005- a permis d'élaborer un programme d'actions concrètes décliné en **6 objectifs** principaux, avec l'expertise de plusieurs partenaires, dont la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône :

○Volet économique :

1. Faire connaître et reconnaître l'agriculture
2. Promouvoir l'agriculture
3. Améliorer la commercialisation des produits

○Volet territorial et environnemental :

4. Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs
5. Maintenir, de manière dynamique, les surfaces agricoles à leur niveau actuel
6. Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement

La déclinaison des actions, présentées dans la convention, se base sur les dénominations indiquées dans la Charte agricole.

•ARTICLE 1^{er} : objet de la convention

La présente convention établit un partenariat entre la Communauté du Pays d'Aix et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, visant à mettre en commun leurs compétences et expertises pour la réalisation optimale des actions agricoles du territoire.

Elle présente les différents projets à réaliser ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

•ARTICLE 2 : durée

La présente convention est établie pour l'année 2015.

•ARTICLE 3 : contenu des objectifs et des actions pour l'année 2015

Les actions présentées ci-après découlent du plan d'actions défini dans la Charte agricole de la Communauté du Pays d'Aix, approuvée par délibération n°2004-A326 du 17 décembre 2004 (**points I, II, III et IV**).

I. Améliorer la commercialisation des produits : développement du marché local

■Action : développer la vente directe sur le Pays d'Aix : Halle de producteurs Terres de Provence- 6^e édition - Plan de Campagne- Mai/octobre 2015

- La Halle de producteurs « Terres de Provence » dynamise fortement, depuis 5 éditions, la vente directe de produits locaux en demi-gros, sur le territoire. En 2014, le marché a drainé 112 000 visiteurs, avec la présence de 40 producteurs locaux.
- L'organisation de l'édition 2015 de ce marché nécessite l'expertise et la participation de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour la réalisation des missions techniques suivantes, sous la responsabilité du Service agriculture de la CPA.

Sélection des producteurs :

- Mobilisation de l'ensemble des agriculteurs locaux (priorité à donner aux agriculteurs du Pays d'Aix, puis des Bouches-du-Rhône). Le Comité de sélection (CPA et CA 13) a défini plusieurs critères pour l'édition de 2015.
- Réalisation du fichier des producteurs présents en 2015 en concertation avec la CPA.

Terrain :

- Gestion des emplacements de stands : veiller au maintien d'un taux d'occupation d'au moins 30 producteurs en basse saison. De 35 en pleine saison.
- Logistique :
 - >ouverture et fermeture de la Halle (arrivée des producteurs à partir de 15 h 45 jusqu'à 16 h 30 maximum).
 - >gestion du parc de caddies
- Contrôle des exploitations des producteurs (provenance de la totalité des produits). Deux visites minimum pendant la saison : une avant l'ouverture de la Halle et une avant la fin du marché, inopinée.
- Relevé de prix pratiqués sur le marché et des conditionnements: hebdomadaire
- Communication sur le prix à la clientèle : affichage régulier d'un tableau à l'entrée du marché (bi-mensuel à minima).
- Relation clientèle : renseignements divers sur le fonctionnement du marché.
- Mesure de la fréquentation au moins 2 fois par semaine (« comptage » des paniers/ caddies à la sortie).
- Animations événementielles à suivre (réalisées par un prestataire de la CPA).

Suivi administratif :

- Participation aux comités de pilotage : rédaction des comptes-rendus, bilans détaillés, comparatifs avec les éditions précédentes.
- Dépouillement et retranscription des questionnaires consommateurs et producteurs.

Prise en charge financière des outils suivants :

- Abonnements France Agrimer (détail & gros Bouches-du-Rhône)
- Factures des produits pour les besoins de repas éventuels de fin d'année.

Afin de réaliser l'ensemble de ces actions, la présence d'un agent de la CA13 à plein temps (tous les jours de marché de l'ouverture à la fermeture) est indispensable. Il est également nécessaire que dans l'exercice de ses missions, cet agent soit accompagné par un conseiller spécialisé de la CA 13. Un agent de la CPA viendra en complément autant que possible.

Budget prévisionnel de l'action

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Accompagnement CA13	20 000	CPA	30 000	60%
Agent CA13	30 000	Participation agriculteurs	10 000	20%
		Ca13	10 000	20%
TOTAL	50 000		50 000	

II. Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix : organisation et mise en synergie des événements sur le Pays d'Aix

▪Action : Organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux

En partenariat avec la Communauté du Pays d'Aix, et avec le soutien du Conseil général, et de la Ville d'Aix-en-Provence, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône organise plusieurs manifestations en 2015.

>17^e édition du marché des 13 desserts, du 18 au 24 décembre 2015 à Aix-en-Provence

-Le marché réunit une quarantaine d'exposants, agriculteurs et artisans de bouche locaux qui viennent présenter et promouvoir les spécialités culinaires de fin d'année du Pays d'Aix et du Département : calissons, pompes à l'huile, navettes, chocolats, volailles, vins et vins cuits, huiles d'olive, nougats, macarons...

-Cette manifestation attire chaque année de nombreux visiteurs. 20 000 personnes sont attendues pour 2015 (un décompte précis sera effectué à la sortie des visiteurs).

-L'ensemble des supports de communication devront faire apparaître la CPA en tant que **partenaire principal** de l'opération.

Budget prévisionnel de l'action :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Communication	15 000	CPA	43 000	47,78 %
Animation et décoration	1 500	Participation exposants	14 000	15,56%
Organisation logistique	73 500	Ca13	15 000	16,67 %
			18 000	20 %
TOTAL	90 000		90 000	

>1^{ère} édition du salon « Vin et Chocolat », du 28 au 30 novembre 2015 à Aix en Provence

Ce salon visera la viticulture et les artisans chocolatiers représentatifs de l'artisanat aixois.

Les viticulteurs du territoire recherchent des occasions de pouvoir sublimer leurs produits et l'association de ces 2 mets est une belle opportunité. C'est dans cet objectif que la Chambre d'agriculture souhaite réaliser cette première édition.

L'organisation de la Chambre d'agriculture porterait sur :

- La gestion logistique
- La gestion technique
- La gestion et la mobilisation des 30 exposants
- La gestion totale de la communication (création, diffusion...)
- Le salon sera organisé sous la structure qui accueille le marché des 13 desserts.
- L'ensemble des supports de communication devront faire apparaître la CPA en tant que **partenaire principal** de l'opération.

Budget prévisionnel de l'action

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Communication	9 000	CPA	12 000	38,71%
Logistique	11 000	Participation agriculteurs	8 500	27,42%
Coordination Ca13	11 000	Ca13	10 500	33,87%
TOTAL	31 000		31 000	

>Organisation d'un site de e-commerce/Drive fermier

Les études démontrent une évolution du comportement de l'acte d'achat des consommateurs. Le e-commerce sous toutes ses formes se développe : facilité de commande, fraîcheur **des produits**, gain de temps sont des arguments en faveur de la **tendance forte** du « Drive fermier ».

La praticité et la rapidité d'achat offertes par ce mode de consommation permettrait de toucher une clientèle jeune, en complément de la Halle de producteurs « Terres de Provence » qui accueille un public plutôt senior.

Ce mode de commercialisation nécessite un lieu porteur et l'implication des agriculteurs.

Dans le cadre de sa politique de promotion des produits agricoles de son territoire, la CPA et la **Chambre d'agriculture** proposent de monter et implanter, en co-organisation, un drive fermier permettant aux agriculteurs locaux de proposer leur production à la clientèle de l'agglomération sous forme de distribution de paniers.

Suite à l'étude réalisée par le biais de la Convention 2014, la réflexion **et la mise en œuvre** de la Chambre d'agriculture porterait sur **ces différents points** :

- Visite et rencontre des responsables d'un drive fermier

- Étude détaillée et montage du projet, définition des caractéristiques (nombre et type de producteurs, définition de la gamme, choix de l'outil web, recherche d'une plate forme logistique et d'un lieu de distribution).
- Élaboration du projet final
- Choix et dépôt du nom de domaine avec présence des logos CPA et « Terres de Provence ».
- Choix définitif de l'organisation et de la structure de gestion provisoire
- Choix définitif d'une plate forme logistique et d'un ou de lieux de distribution
- Organisation de réunions de sensibilisation des producteurs
- Élaboration du modèle logistique : procédures d'approvisionnement, gestion des commandes, terminal de paiement, livraison, ...
- Recrutement des producteurs selon la gamme choisie
- Prise en main de l'outil web, formation des producteurs, formalisation back office
- Définition et mise au point de la campagne de communication en lien avec la CPA.
- Lancement du Drive.

Budget prévisionnel de l'action :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Agent CA13	45 000	CPA	46 500	60 %
Encadrement technique CA13	28 000	CA13	30 000	38,7 %
Achat d'un outil logistique	4 500	Participation agriculteurs	1 000	1,3%
TOTAL	77 500		77 500	

>Appui à la mise en place de marchés de producteurs pour les communes de la CPA

Les marchés de producteurs restent un débouché porteur pour l'ensemble des producteurs.

Malgré la présence de marchés dit « forains », les communes souhaitent développer ce type de marché. D'une part pour répondre à une forte demande sociétale et d'autre part pour valoriser au mieux leur production locale.

Aussi, il est nécessaire de définir en amont cette notion de « marché de producteurs » (cahier des charges, règlement intérieur, cible...) et de travailler aux côtés des services de la CPA pour proposer aux communes du territoire un projet « clés en main ».

L'action de la Chambre d'agriculture porterait sur :

- La définition du terme « Marché de producteurs en Pays d'Aix »
- La rédaction d'un cahier des charges et d'un règlement intérieur
- Le recrutement des producteurs selon le secteur géographique
- L'aide à la création des premiers marchés
- L'aide à la communication de ces marchés
- La sensibilisation des communes au projet
- Nombre de communes concernées : 3 ou 4 dont Bouc-Bel-Air : action reconduite).

Budget prévisionnel de l'action :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Agent CA13	15 000	CPA	10 000	66.66%
		CA 13	5 000	33.33%
TOTAL	15 000		15 000	

IV. Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel

▪Action : Etude hydraulique Mimet

La commune de Mimet ne dispose pas d'approvisionnement en eau brute et envisage la desserte de la partie Ouest de son territoire communal. Ces aménagements permettraient l'alimentation en eau brute de ce secteur à caractère agricole.

La Société du canal de Provence propose avant la réalisation des travaux, de procéder à une étude de faisabilité destinée à fournir les éléments décisionnels à la commune de Mimet quant au lancement d'une opération pour la mise en place d'un tel réseau.

La Chambre d'agriculture participera aux Comités de pilotage de l'étude.

Budget prévisionnel de l'action

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Conseiller spécialisé CA13	1 375	CPA	5 000	80%
Etude de faisabilité SCP	4 875	CA13	1 250	20%
TOTAL	6 250		6 250	

▪Action : Diagnostic agricole de la commune de Rognes

La mission consiste à expertiser plusieurs secteurs classés par le POS en zone NB afin d'alimenter les réflexions et décisions municipales menées dans le cadre de l'élaboration du PLU de Rognes.

Il s'agira d'appréhender la dimension agricole actuelle et/ou potentielle de l'ensemble des secteurs étudiés s'étendant sur une centaine d'hectares, afin de guider la commune notamment dans le choix des zonages à entériner dans le projet de PLU à arrêter.

Il s'agira également de procéder au recensement des sièges d'exploitation agricole sur le territoire communal.

Afin de répondre aux attentes de la commune, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique communautaire définie par la Charte agricole du Pays d'Aix, la Chambre d'Agriculture travaillerait à :

- décrire le potentiel agricole de la zone étudiée (surfaces, aptitude des sols, irrigation, parcellaires, accessibilité),
- caractériser l'activité agricole qui s'y déploie actuellement ainsi que ses acteurs et leurs dynamiques,
- procéder à une identification des exploitants actuels

Budget prévisionnel de l'action

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT (€)	NATURE	MONTANT (€)	%
Conseiller spécialisé CA13	12 000	CPA	2 400	20%
		Commune de Rognes	7 200	60%
		CA13	2400	20%
TOTAL	12 000		12 000	

•ARTICLE 4 : conditions d'utilisation

4.1. Suivi d'utilisation – engagement des parties à la présente convention

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs et actions définis à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des dossiers.

Les deux signataires s'engagent à s'échanger mutuellement des données agricoles en cas de besoin (échange de fichiers, de diagnostic agricole sur les communes de la CPA, etc.)

4.2. Obligations de communication

➤La Chambre d'agriculture s'engage à :

- apposer systématiquement le logo de la Communauté du Pays d'Aix ainsi que celui de « Terres de Provence » sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention. Il s'agira également de mentionner la participation de la Communauté du Pays d'Aix en tant que **partenaire principal ou organisateur**.
- disposer des supports signalétiques aux couleurs de la CPA à l'entrée de chaque grande manifestation (type « marché des 13 desserts »). Signalétique fournie par la Communauté du Pays d'Aix (en faire la demande à la Direction de la Communication au moins 10 jours avant l'événement).
- appliquer strictement, à cet effet, la Charte de communication de la CPA (téléchargement du logo de la CPA sur le site @ de la CPA ou, à la demande, par mail – coordonnées du secrétariat du Service agriculture : 04 42 91 60 75).

-des photographies et communiqués de presse et/ou synthèse des différents événements seront à produire et à joindre à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilan qui seront remis au Service agriculture de la CPA.

➤ La Communauté du Pays d'Aix s'engage de son côté à :

-apposer systématiquement le logo de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention.

-appliquer strictement la charte graphique d'utilisation de ce logo établie par la Chambre d'Agriculture.

•ARTICLE 5 : subvention accordée à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation de la CPA est évaluée à 148 900 € (cent quarante huit mille neuf cent euros) répartis sur les opérations budgétées telles que précisées à l'article 3.

Tableau récapitulatif des actions et des subventions correspondantes :

ACTIONS	Montant TTC
Améliorer la commercialisation des produits : développement du marché local	
Développer la vente directe sur le Pays d'Aix : Halle de producteurs « Terres de Provence »	30 000 €
Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix	
Organisation et mise en synergie des événements sur le Pays d'Aix : Organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux : « marché des 13 desserts »	43 000 €
Premier salon « Vins et Chocolat du Pays d'Aix »	12 000 €
Organisation d'un site e-commerce/drive fermier en Pays d'Aix	46 500€
Mises en place de marchés de producteurs dans les communes de la CPA	10 000€
Maintenir les surfaces agricoles	
Étude hydraulique - Mimet	5 000 €
Diagnostic agricole - Rognes	2 400€
TOTAL prévisionnel	148 900 €

ARTICLE 6 : modalités de règlement

-Les versements seront effectués sur le compte ouvert au nom de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône au Trésor public n° 10071 13000 00001005165 69.

-Les versements liés aux différentes actions menées en partenariat feront l'objet d'un ou plusieurs versements. Les budgets indiqués à l'article 3 étant prévisionnels, les montants par action pourront être redéfinis en cours d'année (en fonction du rendu de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et du degré d'objectifs atteint) sans que le montant n'excède 148 900€.

Un premier versement d'un montant égal à 70% du total sera versé à la Chambre d'Agriculture à la date de signature de la convention.

Le solde sera versé après transmission des attestations signées par le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône indiquant le détail des journées travaillées ou les engagements réalisés dans le cadre des différentes actions ou l'attestation signée par le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône portant sur la tenue de la manifestation des 13 desserts.

Les montants doivent être certifiés par l'ordonnateur de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, à savoir, le Président de la Compagnie, suivant tarification validée par le préfet avant le 04 décembre 2015.

ARTICLE 7 : signataires

La présente convention comprenant 7 articles est établie en quatre (4) exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droit de timbre et d'enregistrement.

Fait en 4 exemplaires

A Aix-en-Provence, le

Le Vice-président de commission délégué à
l'agriculture, la charte agricole, les relations avec
le monde rural et le dialogue entre le monde rural
et le monde urbain.

En vertu de la délibération n°2015_.....
Du bureau communautaire du.....

Christian BURLE

Dûment habilité à signer ce document
Par l'Arrêté n° 2014_A082 du 29 avril 2014
Portant délégation de fonction
et de signature

Le Président de la Chambre d'agriculture des
Bouches-du-Rhône

Claude ROSSIGNOL

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Approbation d'une convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2015

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 AVR. 2015